



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 04/05/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 30 avril 2012**  
**D-2012/212**

***Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

**Subvention arc en rêve. Signature de la convention partenariale 2012. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif voté en conseil municipal le 19 décembre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre des subventions votées en faveur des associations bordelaises, une enveloppe de 800 000 euros pour l'association arc en rêve centre d'architecture.

Une convention a été établie afin de définir les modalités de cette convention de partenariat ainsi que les conditions de versement de cette subvention.

L'association s'engage, pour l'exercice 2012, à réaliser un programme d'expositions, de conférences, de la sensibilisation en milieu scolaire et dans les quartiers, des actions à destination des professionnels de l'aménagement et de l'éducation, ainsi que de la formation.

L'association participera à la biennale Agora 2012 avec une exposition sur le travail de l'agence Lacaton/Vassal au Grand Parc et réalisera une installation consacrée aux logements réalisés dans le cadre des opérations de la Foncière logement par ING (Mia Hagg et Jean Nouvel architectes) dans le hangar 14.

Arc en rêve mentionnera le soutien de la Ville de Bordeaux dans ses documents de communication.

- En contrepartie la Ville de Bordeaux versera une subvention de 800 000 € en une seule tranche sur l'exercice budgétaire 2012.
- L'association s'engage à payer directement à la Ville le montant de 195 000 € au titre du loyer des entrepôts qu'elle occupe rue Ferrère.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association arc en rêve.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Elizabeth TOUTON**

# CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par une délibération en date du .....et reçue en Préfecture le.....

Et

Monsieur Michel Lussault, Président de l'Association Arc en Rêve, sise 7 rue Ferrère, 33000 Bordeaux autorisé par délibération du Conseil d'administration du 7 novembre 2011.

## **Exposé**

La politique générale de la Ville de Bordeaux d'aide aux associations fait objet de conventions de partenariat qui définissent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties, pour la réalisation d'objectifs définis.

## **Considérant**

Que ladite association, dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de Gironde le 12 juin 1980 et dont les statuts ont été modifiés en 2011, approuvés par l'assemblée générale extraordinaire réunie sous la présidence de l'ancien président François Barré le 29 juin 2011, puis soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire dans sa nouvelle composition le 7 novembre 2011, lesquels nouveaux statuts déposés à la préfecture le 28 décembre 2011, précisent l'activité exercée par l'association :

L'association agit dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'aménagement du territoire, du design et du graphisme et les met en relation. Ses modalités d'action sont la production, la diffusion, la médiation et la formation.

Les moyens d'action de l'association sont : des ateliers d'expression, de création, des interventions dans les écoles, des expérimentations, des expositions, des conférences et colloques, des publications, des actions de formation, l'organisation et la vente de spectacles, et tous les autres moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Champs d'activité culturelle pour lequel la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

**Il a été convenu :**

## **Article 1 : Activités et projets de l'Association**

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les activités suivantes :

### **1.1 Un programme d'expositions**

La programmation alterne des expositions monographiques et / ou thématiques respectivement consacrées à la scène internationale, nationale, et à l'actualité locale.

- \* Exposition « Concurso » Edouardo Souto de Moura, architecte Porto, Portugal, dans le cadre de la Fête de l'Europe.
- \* Exposition « 50 000 ».
- \* Monographie Francis Diébédo Kéré, architecte Burkina Faso/Berlin.
- \* Hans Walter Müller, artiste, Paris.
- \* Exposition Grand Parc + Lacaton & Vassal avec Aquitanis, dans le cadre d'Agora 2012.
- \* Carte blanche à la jeune architecture d'ici : La Nouvelle Agence.
- \* Atelier/exposition Legopolitain.

## 1.2 Conférences

- \* Table ronde avec la jeune architecture basque, en partenariat avec HTC Arquitectos, San Sebastian.
- \* Grande conférence Souto de Moura.
- \* Rencontre inaugurale « 50 000 ».
- \* Grande conférence Lacaton & Vassal.
- \* Rencontre villes africaines.
- \* Projet conférence autour du lauréat du concours du Frac.
- \* Projet conférence autour du lauréat du concours du Pont JJ Bosc.

## 1.3 Sensibilisation et animation en milieu scolaire et dans les quartiers

\* Un programme permanent ouvert aux enfants et aux jeunes scolaires (tout particulièrement des écoles élémentaires, collèges et lycées de Bordeaux). Les animations ont lieu soit à arc en rêve soit dans les établissements scolaires, ou in situ dans la ville. Elles prennent la forme d'ateliers, de parcours urbains, de visites de bâtiments, d'ateliers visites d'expositions.

\* Des projets spécifiques sont menés avec l'Education Nationale notamment dans le cadre des classes à projet artistique et culturel (PAC).

Le programme en partenariat avec la DRAC, à l'attention de publics jeunes placés sous protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), prévu en 2011, sera développé en 2012.

\* Des actions particulières sont montées en partenariat avec des opérateurs privés, ou à l'occasion d'événements spéciaux. On citera notamment :

> le projet de médiation culturelle urbaine, mené en partenariat avec Clairsienne, autour du projet d'écoquartier les Akènes à Lormont, se poursuit en 2012.

> « Legopolitain » : projet créé par arc en rêve en partenariat avec Lego France.

Ce dispositif conçu sur la longue durée, met en jeu la question de l'épuisement des ressources en matière d'habiter qui articule les différentes échelles architecture/ville/métropole/grand territoire.

*Les actions éducatives sont conçues dans un esprit interactif. Elles donnent à toucher, fabriquer, débattre, inventer, grâce à un matériel pédagogique spécifique.*

## 1.4 Les Cafés de l'architecture en partenariat avec Sud Ouest

Cycle d'actions consacré à l'actualité locale en matière d'architecture et d'urbanisme prévu sur différents secteurs du territoire bordelais. Quatre cafés de l'architecture sont prévus en 2012.

## 1.5 Actions à destination des professionnels de l'aménagement, et de l'éducation

> arc en rêve centre d'architecture organise en synergie avec ses projets d'expositions monographiques ou thématiques, des rencontres destinées aux acteurs du cadre de vie (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, associations, habitants, enseignants, travailleurs sociaux, établissements d'enseignement supérieur).

> un projet de médiation avec les acteurs de la maîtrise d'ouvrage, mené en partenariat avec Aquitanis autour du projet du futur quartier des sècheries à Bègles.

**Ainsi que des projets en cours de montage avec d'autres partenaires privés.**

#### **1.6 Formation**

arc en rêve centre d'architecture développe également des formations destinées respectivement aux acteurs de l'aménagement, et aux enseignants :

> deux Stages prévus en 2012 « architecture et pédagogie »

> Une mission de coopération avec la ville de Léon au Mexique pour accompagner le projet culturel du MIL, Musée des identités Léonaises, Guanajuato.

#### **1.7 Actions spéciales**

- arc en rêve centre d'architecture participe à **AGORA 2012** :

**Galerie Blanche** : Exposition Grand Parc + Lacaton & Vassal avec Aquitanis.

**Au H14** : installation consacrée aux logements / Habiter Autrement + Ateliers Jean Nouvel (Lormont, Cenon, Bordeaux Armagnac) et l'installation consacrée au projet Bastide Niel / Winy Maas.

#### **1.8 Projet rencontre consacrée à l'Economie créative : la valeur ajoutée, architecture et design.**

#### **1.9 Leçon de critique architecturale**

Avec François Chaslin (avec l'objectif d'associer l'Ensap Bordeaux).

#### **1.10 Projet de communication culturelle et de médiation, consacré au projet Campus, en partenariat avec le PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) de Bordeaux, développé en 2012, 2013 et 2014 .**

#### **1.11 arc en rêve participe aux grands rendez-vous culturels locaux ou nationaux, notamment : la nuit des musées, les journées du patrimoine, le bus de l'art contemporain...**

en 2012 :

> les escales du design.

> Les rencontres de l'Afnau.

> PanOramas, le parc des Coteaux en biennale.

#### **1.12 En cours de montage**

Des projets sont en cours de montage avec des partenaires recherchés pour l'équilibre du budget annuel.

### **Article 2 : Mise à disposition de moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association une subvention de 800 000 € versée en une seule tranche, pour l'année civile 2012.

### **Article 3 : Conditions de l'utilisation de l'aide**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville dans les conditions suivantes :

- Utilisation de la subvention : subvention complémentaire de fonctionnement global pour le développement du programme d'action mené par l'association.

### **Article 4 : Conditions générales**

L'Association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

- à déclarer, sous trois mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'administration,
- à payer à la ville de Bordeaux un loyer de 195 000 € pour les locaux municipaux qu'elle occupe. Un bail sera signé à cet effet entre la Ville et l'association,
- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur tous les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

**« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »**

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

#### **Article 5 : Conditions de renouvellement**

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

#### **Article 6 : Conditions de résiliation**

En cas de non-respect par l'Association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux.

#### **Article 7 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- \* Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de Ville
- \* Pour l'Association, à son siège social, 7 rue Ferrère, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
Le Maire

Pour l'Association  
Le Président